

Politique ou fonction	POLITIQUE CULTURELLE
Axes stratégiques de rattachement	Priorités
Axe 1 : Un territoire attractif et équilibré : une culture de qualité pour tous	1. Numériser les fonds et collections 2. Favoriser l'accès à la culture et au patrimoine
Axe 2 : Une société épanouie et émancipée : transmettre	3. Contribuer à la préservation et à la diffusion de la connaissance des patrimoines immobilier, mobilier et immatériel tarn-et-garonnais
Axe 3 : Une action durable au bénéfice des Tarn-et-garonnais : améliorer la gestion et la qualité du service	4. Contribuer à la modernisation de l'administration par la refonte de la gouvernance de l'information et l'établissement d'une stratégie de collecte des archives papiers et numériques
Direction ou service	Archives
Actions	1.1 Constituer un patrimoine local numérique 1.2. Gérer les fonds multimédias numériques 1.3 Numériser les fonds des archives départementales 2.1 Mettre en ligne les contenus 2.2 Organiser des expositions et manifestations culturelles 3.1 Assurer le traitement matériel des fonds et collections 3.2 Assurer le traitement intellectuel des fonds et collections 4.1 Élaborer une politique d'archivage avec le pôle solidarités humaines 4.2 Mettre en place un système de gestion et d'archivage des données (SGAD) 4.3 Élaborer un plan de communication sur la gestion des archives 4.4 Se doter d'un bâtiment adapté à la conservation de tous les supports, fonctionnel, moderne et reflétant la richesse patrimoniale du Département

Cette feuille de route a été élaborée dans le cadre du projet global de la collectivité : « bien vivre en Tarn-et-Garonne ». Chacune des actions ci-dessus a fait l'objet d'une fiche actions détaillée, rédigée par l'équipe de direction des AD82, plus précise et opérationnelle. Avec la feuille de route, les fiches actions servent de base au dialogue de gestion annuelle entre la direction générale des services, la direction générale adjointe et la direction départementale des archives.